

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Avril 2026

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 27 avril 2026 à 19h00 sous la présidence de Monsieur Gilles CORDIVAL, le Maire.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	13/04/2026
Nombre de membres présents	Nombre de votants	Date d'affichage de la convocation
13	14	14/04/2025

Présents : Mmes BURLOT Christine, GUILLABERT Amandine, HENNACHE Françoise, HOUPEAUX Caroline, LEMAIRE Sandrine, NERVET Séverine et VARES TELES Carole
MM. AUBERT Alain, BAHIN Florian, CORDIVAL Gilles, FOUQUET Yoan, GUICHARD Hervé et LOGEROT Sylvain

Excusé : M. MORLET Dominique (pouvoir à HOUPEAUX Caroline)

Absent : M. BAUDON JérémY

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h00.

A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation des procès-verbaux des séances précédentes :

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte les procès-verbaux des séances du 12 décembre 2025 et du 21 mars 2026.

ORDRE DU JOUR

- | | |
|---|----------------------------------|
| -Commission communale des impôts directs | -Plan Communal de Sauvegarde |
| -Commission d'appel d'offres | -Compte Financier Unique 2025 |
| -Commissions communales et extra-communales | -Affectation du résultat |
| -Désignation des délégués du CNAS | -Vote des taux d'imposition 2026 |
| -Convention avec le PETR-UCCSA pour les formations | -Budget Primitif 2026 |
| BAFA-Base | -Questions diverses |
| -Plan communal de lutte contre les frelons asiatiques | |

DÉLIBÉRATIONS

1 Désignation des personnes proposées pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire présente le rôle de la CCID et précise que, pour une commune de la taille de Mont-Saint-Père, elle est constituée du Maire, qui la préside, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Suite aux élections municipales, l'assemblée est invitée à formuler une liste de 24 noms de contribuables de la commune pour permettre au Directeur départemental des finances publiques d'en désigner les membres pour le mandat 2026-2032.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

FANTON née GAMARD Maryline	BURLOT Christine	BOUSSEMART Jean-Noël
LARDENOIS née COLLARD Geneviève	MORLET Dominique	PLANTIN née PETIT Béatrice
HANRIOT née LAVEYSSIERE Florence	MOYROUD François	BOUCHE née POTTIER Elodie
DE BRONAC DE VAZELHES Anne-Dauphine	BUIRON Paul	BAUDON JérémY
BARBIER née COCONNIER Karine	GOJARD Erwan	CHOQUET Raphaël
LEMAIRE née CHAMPLON Françoise	DECARSIN Laurent	GERET Catherine
VERON née BUREAU Nathalie	MARTIN Rémi	ROLLINET Jean-Baptiste
COLIN née MAGNIER Michèle	BAHIN Florian	ROBERT Anthony

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'établissement de cette liste et d'opérer par vote à main levée
- VALIDE** la liste des 24 contribuables ci-dessus en vue de la désignation des membres de la Commission communale des impôts directs
- CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération et la liste afférente à l'administration fiscale

2 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Après en avoir rappelé le rôle et les règles de sa constitution, monsieur le Maire propose la composition suivante :

Président	Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Le Maire Gilles CORDIVAL	Alain AUBERT	Sylvain LOGEROT
	Dominique MORLET	Hervé GUICHARD
	Yoan FOUQUET	Carole VARES TELES

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- VALIDE** la composition de la Commission d'Appel d'Offres telle qu'indiquée ci-dessus

3 Désignation des membres de la Commission Extra-municipale aux Affaires Sociales (CEAS)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi NOTRe, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Mont-Saint-Père a été dissous au 31 décembre 2024 et que depuis une Commission Extra-municipale aux Affaires Sociales a été constituée. Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient d'en renouveler la composition.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DÉSIGNE** les membres suivants pour la Commission Extra-municipale aux Affaires Sociales :

Président	Membres issus du Conseil municipal	Membres hors Conseil municipal
Le Maire Gilles CORDIVAL	Caroline HOUPEAUX	Françoise CODRON
	Françoise HENNACHE	Annick LENOIR
	Dominique MORLET	Karine BARBIER
	Carole VARES TELES	Florence HANRIOT

4 Commission municipale dédiée aux finances (abroge la délibération DEL2026-06)

Contrairement à ce qui avait été décidé lors du conseil municipal du 21 mars 2026, Monsieur le Maire propose de composer la commission municipale dédiée aux finances avec tous les élus du Conseil municipal.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- DÉCIDE** la création d'une commission municipale dédiée aux finances
- VALIDE** la composition suivante :

Président : CORDIVAL Gilles, le Maire

Membres : AUBERT Alain, BAHIN Florian, BAUDON Jérémy, BURLOT Christine, FOUQUET Yoan, GUICHARD Hervé, GUILLABERT Amandine, HENNACHE Françoise, HOUPEAUX Caroline, LEMAIRE Sandrine, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, NERVET Séverine et VARES TELES Carole.

5 Création de trois commissions extra-municipales et désignation des membres

Monsieur le Maire propose de constituer des commissions extra-municipales qui auront un rôle consultatif. Ces commissions permettront notamment :

- d'associer les citoyens à la vie de la commune
- de faire appel aux compétences de la société civile montépierrine
- aux citoyens de participer au travail de réflexion des élus
- de favoriser le dialogue entre les administrés et les élus

Un document distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune a permis de recenser les habitants qui souhaitent intégrer ces commissions.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**DÉCIDE** la création de trois commissions extra-municipales

-**VALIDE** les compositions suivantes :

ENVIRONNEMENT (travaux – forêt – vignes – hydraulique)	VIE AU VILLAGE (animation – culture – tourisme)	VIE À L'ÉCOLE (bus – cantine – garderie)
Président : Le Maire, Gilles CORDIVAL	Président : Le Maire, Gilles CORDIVAL	Président : Le Maire, Gilles CORDIVAL
Tous les membres du Conseil municipal	Tous les membres du Conseil municipal	Tous les membres du Conseil municipal
Autres membres : ANGELY Pascale BOUSSEMARY Jean-Noël DECARSIN Laurent DERLON Marie-Line GOSSET Maxime HEC Michaël HENRY Thomas LAVIRON Marsile LARDENOIS Geneviève ROLLINET Jean-Baptiste	Autres membres : BLANC Jean-Noël CHIATELLO Françoise CODRON Françoise DEBARGUE Dominique GOSSET Maxime HANRIOT Florence HIERLÉ Sophie	Autre membre : HANRIOT Florence

6 Désignation des délégués auprès du CNAS

Monsieur le Maire rappelle que, pour répondre à ses obligations d'action sociale en faveur du personnel communal, la commune est adhérente au CNAS (Comité National d'Action Sociale). Suite aux élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la désignation de deux délégués de la commune auprès du CNAS pour la durée du mandat, un délégué des élus et un délégué du personnel.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**DÉCIDE** de désigner : Madame Caroline HOUPEAUX en tant que déléguée des élus au CNAS

Madame Melinda STROHWALD en tant que déléguée du personnel au CNAS

7 Formation BAFA-Base (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) – Convention avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural – Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (PETR-UCCSA)

Le Maire explique à l'assemblée que la commune a inscrit 2 personnes à la formation « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur – Base » (BAFA-Base) organisée par le PETR-UCCSA à Fossoy durant les congés scolaires de printemps 2026. Il s'agit de deux jeunes administrées du village qui avaient adressé un courrier en mairie pour proposer, en échange du financement de leur formation BAFA-Base, d'offrir leurs services à la commune lors de l'organisation d'événements festifs ou de cérémonies officielles par exemple.

Dans ce contexte, une convention a été établie entre le PETR-UCCSA et la commune pour fixer les modalités d'organisation et de prise en charge de la formation.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'inscription des 2 personnes à cette formation

-**DIT** que la dépense sera inscrite dans le budget communal

8 Plan communal de lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur Sylvain LOGEROT, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que ces dernières années la commune est confrontée à la présence de nids de frelons asiatiques qui créent un problème de santé publique du fait des risques de piqûres et un risque vis-à-vis de la biodiversité. Une campagne de sensibilisation à la nécessité de lutter contre la présence du frelon asiatique a été menée dès le début de cette année 2026, notamment en partenariat avec Monsieur Francis DUSSART membre du Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne.

Il donne lecture à l'assemblée d'une proposition de plan communal de lutte contre les frelons asiatiques.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**VALIDE** le plan communal de lutte contre les frelons asiatiques présenté

-**DÉSIGNE** Monsieur Sylvain LOGEROT comme référent communal

9 Désignation d'un référent communal pour la lutte antivectorielle – moustique tigre

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des maladies transmises par des vecteurs tels que le moustique tigre, l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France souhaite renforcer l'implication des collectivités locales pour prévenir et maîtriser les risques sanitaires induits. À ce titre, il est essentiel que chaque commune désigne un référent pour la lutte antivectorielle chargé de coordonner, le cas échéant, les actions locales de surveillance et de prévention.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**DÉSIGNE** Madame Amandine GUILLABERT comme référent communal pour la lutte antivectorielle - moustique tigre

10 Désignation d'un correspondant défense

Depuis 2001 il existe au sein des communes un correspondant défense, désigné afin de répondre à la volonté de développer le lien Armée – Nation grâce aux actions de proximité. À cet égard lors des renouvellements des conseil municipaux, l'assemblée délibérante est invitée à désigner un conseiller municipal en qualité de correspondant défense. Le correspondant défense sera l'interlocuteur privilégié des autorités militaires.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination, conformément à l'article L2121-21 du CGCT

-**DÉSIGNE** Monsieur Florian BAHIN, conseiller municipal, comme correspondant défense

11 Reprise anticipée de résultats

Il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU (Compte Financier Unique). Le Conseil municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution budgétaire, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Monsieur le Maire explique que pour des raisons matérielles (problème de paramétrage de logiciels) le CFU est encore en cours d'établissement. Il présente :

- la page IB1 du CFU provisoire (en annexe 1)

- l'état des restes à réaliser (en annexe 2)

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**DE REPRENDRE PAR ANTICIPATION** les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026

-**DE PRÉCISER** que si le CFU faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU

-**DE DIRE** que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Total des recettes réalisées	226 451,56 €	477 377,60 €
Total des dépenses réalisées	402 627,86 €	505 831,51 €
Résultat de l'exercice 2025	-176 176,30 €	-28 453,91 €
Résultat antérieur reporté	137 576,79 €	151 835,70 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	-38 599,51 €	123 381,79 €
Différence entre les restes à réaliser (recettes – dépenses)	57 527,57 €	0,00 €
Résultat cumulé	18 928,06 €	123 381,79 €

12 Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Monsieur le Maire expose l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le mercredi 08 avril 2026, favorable à une augmentation de la fiscalité locale pour l'exercice 2026 ;

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

-**FIXE** les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	56,46 %**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	21,01 %
Taxe d'habitation :	17,81 %

*** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021 (Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

-**CHARGE** Monsieur le Maire de :

- notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'état 1259 complété
- transmettre ce même état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

13 Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le budget primitif, en suréquilibre dans chaque section, comme suit :

	Recettes	Dépenses	Suréquilibre
Section de fonctionnement	492 619,00 €	483 775,06 €	8 843,94 €
Section d'investissement	331 748,52 €	252 856,68 €	78 891,84 €

et rappelle l'avis favorable donné par la commission des finances le mercredi 08 avril 2026, suite aux échanges qui ont eu lieu.

→ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 avec les suréquilibres indiqués ci-dessus.

Informations diverses

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du Plan Communal de Sauvegarde voté en octobre 2025 et indique à l'assemblée les mises à jour opérées à la suite des élections municipales.

Questions diverses

- 1 Q : Françoise Hennache explique le manque de visibilité au niveau de la demi-Lune lorsqu'on descend de la Rue du Val
R : À étudier, Monsieur Aubert ira voir sur place
- 2 Q : Carole Vares-Teles exprime les difficultés de circulation Rue Léon Lhermitte aux horaires de sortie de l'école avec des voitures qui roulent parfois sur le trottoir avec les dangers que cela occasionne.
R : Toujours compliqué de lutter contre l'incivisme des gens au volant. Une communication sera refaite sur les réseaux de communication de la mairie.
- 3 Q : Dominique Debargue demande où en est le dossier des travaux prévus Rue Fontaine Sainte-Foy pour refaire la partie de la route soulevée par un poteau électrique.
R : Toutes les démarches nécessaires ont été faites auprès de ENEDIS, de l'USEDA et de l'entreprise GTIE complétées par un devis de remise en état de l'emprise sous l'enrobé. L'enlèvement d'un autre poteau agissant en contrepoids et l'utilisation de poids lourds à usage de travaux initiés par des riverains dilue les responsabilités de la dégradation de la chaussée. Sans réponse pour l'instant. A relancer donc.
- 4 Q : Florence Hanriot propose de laisser désormais le choix aux anciens du village entre le colis ou le repas afin de réduire le coût total, plutôt que de leur offrir les 2 comme actuellement.
R : C'est une question qui pourra être étudiée par la commission extramunicipale des affaires sociales.

La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL